



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL
numéro d'identification : 61968

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.



TANEX start-up 2x5 | D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Prévention:

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260

Ne pas respirer les aérosols.

Intervention:

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 SCL > 20 % 2; H319 > 20 % 2; H315	>= 2 - < 5
cumènesulfonate de sodium	28348-53-0 248-983-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 SCL >= 5 % 3; H335	>= 1 - < 2
Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)	78330-20-8	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires contraignantes			



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m ³		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		100 ppm		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	150 ppm		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		100 ppm		
Information supplémentaire	:	REL: Limite d'exposition recommandée			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	150 ppm 900 mg/m ³		
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	50 ppm 310 mg/m ³		
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m ³	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	IndicatifIdentifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
2-aminoéthanol	141-43-5	STEL	3 ppm 7,6 mg/m ³	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	IndicatifIdentifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
2-aminoéthanol	141-43-5	VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires contraignantes			
2-aminoéthanol	141-43-5	VME	1 ppm 2,5 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires contraignantes			

DNEL

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 147 mg/m ³
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 52 mg/kg p.c./jour
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 43 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 22 mg/kg p.c./jour
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 12,5 mg/kg p.c./jour
cumènesulfonate de sodium 28348-53-0:	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 7,6 mg/kg
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 53,6 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,8 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 13,2 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 3,8 mg/kg
2-aminoéthanol 141-43-5:	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1 mg/kg
	Utilisation finale: Travailleurs



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

(2-
méthoxyméthylethoxy)propan
ol
34590-94-8:

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3,3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,24 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3,75 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 2 mg/m³

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 65 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 310 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,67 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 37,2 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 308 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 283 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs



TANEX start-up 2x5 l D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 121 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 36 mg/kg

PNEC

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

: Eau douce
Valeur: 0,525 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0525 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 2,36 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,236 mg/kg

Sol
Valeur: 0,16 mg/kg

STP
Valeur: 10 mg/l

intermittent release
Valeur: 5,25 mg/l

cumènesulfonate de sodium
28348-53-0:

: Eau douce
Valeur: 0,23 mg/l

STP
Valeur: 100 mg/l

intermittent release
Valeur: 2,3 mg/l

2-aminoéthanol
141-43-5:

: Eau douce
Valeur: 0,07 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,007 mg/l

STP
Valeur: 100 mg/l

intermittent release
Valeur: 0,028 mg/l

Sédiment d'eau douce



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

(2- méthoxyméthylethoxy)propan ol 34590-94-8:	Valeur: 0,357 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,0357 mg/kg
	Sol Valeur: 1,29 mg/kg
	: Eau douce Valeur: 19 mg/l
	Eau de mer Valeur: 1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 70,2 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 7,02 mg/kg
	Sol Valeur: 2,74 mg/kg
	Eau Valeur: 190 mg/l
	STP Valeur: 4168 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : fruité

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 11

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : env. 68,1 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,011 g/cm³

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve alcaline	: 0,007 g/100g
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
	DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 651 mg/l Durée d'exposition: 4 h



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

cumènesulfonate de sodium

28348-53-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

2-aminoéthanol

141-43-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.515 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 Rat: 1.089 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Nocif par inhalation.

CL50 Rat: 1,487 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 2.504 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 Lapin: 1.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 - 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Chien: 7.500 mg/kg

DL50 Rat: 5.130 mg/kg

DL50 Rat: 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 55 - 60 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 19.000 mg/kg

DL50 dermal Rat: 9.500 mg/kg

DL50 Lapin: 9.510 mg/kg

DL50 Lapin: 14.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

cumènesulfonate de sodium

28348-53-0:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

2-aminoéthanol

141-43-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 329 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
	CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): 170 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 224 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 105 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	(Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 27,04 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,85 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: CEE 84/449
Toxicité pour les algues	: CE50 (Selenastrum capricornutum): 2,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Scenedesmus subspicatus): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
	NOEC (Selenastrum capricornutum): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Scenedesmus subspicatus): 15 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Selenastrum capricornutum): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

	Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 110 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412
	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 30 d Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CE50: 4.033 mg/kg Durée d'exposition: 63 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Toxicité pour les poissons	: (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 : > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (boue activée): > 2.000 mg/l

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Toxicité pour les poissons	: (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
	(Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
	CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d
Toxicité pour les algues	: (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 (Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Inhibition de la croissance CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 12 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) NOEC: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

cumènesulfonate de sodium



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

28348-53-0:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

2-aminoéthanol

141-43-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Méthode: OECD 301 F

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 800 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 1,31 g/g

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

	Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,2
2-aminoéthanol 141-43-5:	
Bioaccumulation	: Facteur de bioconcentration (FBC): 1
	Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -1,91 (25 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 107
	log Pow: -2,3 (25 °C) pH: 6,8 - 7,3 Méthode: OCDE ligne directrice 107
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:	
Bioaccumulation	: Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-aminoéthanol

141-43-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu:Sol
Koc: 5Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

2-aminoéthanol

141-43-5:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable
- : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Mise à jour: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,13 %
706,92 g/l
contenu en COV sans eau
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,13 %



TANEX start-up 2x5 | D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

61,96 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés
sur les surfaces en bois

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004 : <5% Agents de surface non ioniques, Parfums, LIMONENE, HEXYL
CINNAMAL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H315	Méthode de calcul
	H319	Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une



TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.0

Date de révision 16.10.2020

Date d'impression 15.03.2021

population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.